



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX
SISE À MONCORNEIL GRAZAN**

Séance du 30 novembre 2021 – 14 heures 30

La commission de suivi de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par le syndicat mixte Trigone sur le territoire de la commune de Moncorneil-Grazan s'est réunie le 30 novembre 2021 à 14 h 30, sur le site, sous la présidence de Mme Emeline BARRIERE, sous-préfète de Mirande.

Présents :

- . Mme Amélie ROUTABOUL, DREAL UID 65/32, cheffe de la subdivision du Gers
- . M. Serge MARQUILLIE, maire de Moncorneil-Grazan
- . M. Jacques SERIN, maire de Betcave Aguin
- . M. Max BALAS, maire de Tachaires
- . Mme Sylviane BAUDOIS, association Les Amis de la terre
- . Mme Isabelle ARTUS, association France Nature Environnement
- . M. Pascal ALLENET, association La Sauvegarde de Moncorneil-Grazan
- . M. Thierry REVEIL, représentant de l'exploitant
- . M. Jean-Pierre SALERS, représentant de l'exploitant et du Conseil départemental

Absents excusés :

- . M. René PAGOTTO, commune de Moncorneil-Grazan, et son suppléant
- . M. Frédéric CARDONNE, association UFC Que Choisir, et son suppléant
- . M. Sylvain SCOURZIC, salarié de Trigone, et sa suppléante
- . M. Francis DUPOUEY, représentant de l'exploitant, et son suppléant
- . M. Patrick DUBOSC, représentant de l'exploitant, et son suppléant

Participaient également à cette commission :

- . M. Jean-Christophe VERGNES, directeur général des Services de Trigone
- . Mme Stéphanie PASQUIER, chef du service déchets Trigone
- . M. Eloi ANDREU, chargé d'études et de projets déchets, Trigone
- . M. Frédéric GUERTENER, chef de bureau du droit de l'environnement
- . Mme Corinne PEYRUS, bureau du droit de l'environnement

*_*_*_*_*

Mme la sous-préfète de Mirande ouvre la séance. Elle rappelle l'ordre du jour :

- bilans annuels de surveillance pour 2019 et 2020
- actions de l'inspection des installations classées

M. ANDREU présente les bilans annuels 2019 et 2020 (transmis préalablement aux membres) par diaporama (ci-joint).

Questions soulevées :

M. ALLENET demande si le site est toujours clos et si l'efficacité de son étanchéité est vérifiée régulièrement.

Mme PASQUIER confirme que le site est clôturé et qu'un agent vient sur le site une à deux fois par semaine, et vérifie la clôture. Elle est régulièrement réparée quand elle est endommagée, notamment par les sangliers.

M. MARQUILLIE ajoute que les dégradations sont quelquefois constatées par les chasseurs. Elles sont signalées à Trigone.

Mme ARTUS demande comment évolue la quantité de lixiviats traités. Elle ajoute qu'il serait bien de tous les traiter sur place pour éviter le transport vers le site de Pavie.

M. ANDREU répond que la quantité varie en fonction de la pluviométrie. Une partie est traitée in situ et l'autre est transférée.

M. VERGNES dit que la technique de traitement (osmose inverse) qui est mise en place compte tenu des contraintes de rejet dans le milieu naturel ne permet pas de traiter la totalité in situ. Une autre technique est utilisée sur Pavie. La proportion est un tiers (traité in situ), deux tiers (traité sur site de Pavie).

Mme Amélie ROUTABOUL dit que sur Pavie les rejets se font dans un cours d'eau plus important : le Gers. Les valeurs imposées sur Moncorneil sont donc différentes, car il s'agit d'un petit ruisseau.

M. BALAS dit que le ruisseau qui reçoit les effluents de la décharge passe par le village de Tachaires.

M. ANDREU ajoute que le transfert représente environ 3 à 4 camions par semaine.

Mme ARTUS demande quelle sera la durée de fermentation des massifs.

M. ANDREU répond qu'un suivi post exploitation est prévu sur 30 ans. Un bilan peut se faire tous les 5 ou 6 ans pour adapter le suivi si on constate une décroissance des paramètres (la charge organique diminue).

M. VERGNES ajoute que le massif va être de plus en plus inerte. La fermentogénèse va diminuer. On peut estimer qu'au bout de 30 ans il n'y aura plus de biogaz.

Mme BAUDOIS constate que cette réhabilitation se passe dans de bonnes conditions, notamment pour les riverains qui avaient subi les nuisances. Elle demande s'il y a toujours des vaches sur le site.

M. SERIN dit que le surpâturage empêchait le développement de la végétation.

Mme PASQUIER répond que pour éviter ce surpâturage, les vaches ne sont plus présentes sur le site. Le cheptel est composé actuellement de moutons.

Mme BAUDOIS rappelle la nécessité prévue en 2024 de ne plus enfouir les fermentescibles. Elle veut attirer l'attention sur le processus de mise en place du tri des fermentescibles et de leur devenir. Elle

souhaite resensibiliser Trigone et le Conseil départemental, car elle regrette l'absence de réunion et de concertation avec les associations sur le projet de centre de tri de Masseube.

Mme la sous-préfète souhaite recentrer le débat. Toutefois elle invite M. SALERS à évoquer ce projet.

M. SALERS répond que la structure porteuse est créée. Les terrains sont en cours d'acquisition et ne sont pas en zone inondable. Des réunions avec les élus du conseil municipal de Masseube ont été organisées (surface d'acquisition et d'exploitation, tri précis des matériaux pour les destiner à une filière). A ce stade, il n'y a pas assez d'éléments pour inviter des associations ou un public plus large aux décisions techniques qui vont être prises.

Mme ROUTABOUL présente des actions de l'inspection des installations classées 2019 et 2020, par diaporama (ci-joint).

Mme ARTUS constate qu'il n'y a pas de contrôle inopiné.

Mme ROUTABOUL répond que les visites inopinées sont réalisées quand il y a des enjeux particuliers sur un site.

Mme BAUDOIS souhaite une transmission des diaporamas à l'issue de la séance.

Mme PASQUIER dit que la présentation du bilan reprend les données du rapport annuel.

Mme ARTUS dit que l'arrêté préfectoral complémentaire parle d'une enquête sur 5 ans, d'une synthèse des éléments présentant les éléments sur 5 ou 10 ans. Elle demande si ce document est intégré dans le rapport annuel.

Mme PASQUIER répond qu'il s'agit d'un bilan pluri-annuel à 5 ans qui sera transmis à la DREAL et qui permettrait de statuer sur une révision des autocontrôles et du suivi du site.

Mme ROUTABOUL dit que l'arrêté a été pris en 2016 et que l'exploitant doit réaliser ce bilan dans les 5 ans.

M. ALLENET s'interroge sur le site de Masseube et dit qu'il n'y a pas eu d'information sur les études préalables à l'acquisition du terrain. Il doute de l'accessibilité pour les camions. Il dit qu'il y avait des lieux qui lui paraissaient plus opportuns (par exemple proche d'une 4 voies).

Mme la sous-préfète atteste que le maire de Masseube a communiqué des informations aux habitants.

M. REVEIL félicite Trigone pour la réhabilitation du site.

A l'issue des débats, Mme la sous-préfète de Mirande remercie les membres de la commission et lève la séance.

La présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emeline BARRIERE', with a long horizontal stroke extending to the left.

Emeline BARRIERE

